



## ACTION 3 → DÉFINIR LA STRATÉGIE RÉGIONALE EN ÉDUCATION À LA SANTÉ- ENVIRONNEMENT

• [Lien PNSE : action 106](#)

### ◇ Objectifs

L'action vise à construire les modalités de pilotage et d'animation de la stratégie régionale de l'éducation à la santé-environnement (ESE) tout au long du PRSE 3, qui suivra et choisira les priorités, les calendriers d'actions, incitera et accompagnera les initiatives, partagera des objectifs, des valeurs et des outils communs.

Elle consiste à construire un cadre partenarial partagé, assurant :

- la cohérence et l'efficacité des politiques et des pratiques d'éducation en santé-environnement dans la région,
- l'équité territoriale d'accès à l'ESE, en milieu urbain comme rural,
- la visibilité et la lisibilité de l'offre en ESE,
- et facilitant la mise en œuvre des actions par la mobilisation d'outils adaptés.

### ○ Description

L'action consiste à :

- définir les objectifs à poursuivre sur la période du PRSE 3, en matière d'accès à l'information pour les habitant(e)s et les acteurs, de soutien à la prise

de conscience des enjeux en santé-environnement, d'apport de clés pour agir et favoriser le passage à l'action,

- définir les contenus pour atteindre ces objectifs, à partir des nombreuses actions existantes, et en s'appuyant sur le réseau dense d'acteurs dans la région.

### ◇ Pilotage

ARS

### □ Motivation de l'action

L'ESE fait l'objet de longue date, en Auvergne et en Rhône-Alpes, de nombreuses initiatives locales, portées par des acteurs locaux (collectivités, services de l'État, associations) ou structurées à l'échelle régionale dans le cadre notamment du « pôle thématique éducation, santé et environnement » d'Auvergne-Rhône-Alpes. Ce pôle s'articule avec les dispositifs-ressources que sont l'espace régional de concertation en matière d'éducation à l'environnement pour un développement durable (ERC-EEDD) et le pôle régional de compétences en éducation et promotion de la santé (PRC-PPS).

Dans le cadre du PRSE 2 Rhône-Alpes et à travers des appels à projets régionaux, l'ESE a été favorisée comme moyen de contribuer au développement de la promotion de la santé. La dynamique engendrée s'est créée sans réelle lisibilité pour l'ensemble des acteurs, sur les actions menées et leurs résultats. Aujourd'hui, l'ESE doit être encore développée, structurée, accompagnée, améliorée, généralisée.

### MESURE ①

#### Créer un comité d'animation régionale de l'ESE, adossé au comité technique du PRSE, en partenariat opérationnel avec le pôle territorial d'éducation à la santé environnement (PTESE) coanimé par l'IREPS et le GRAINE :

- Ce comité aura pour but de :
  - définir les objectifs et les modalités de mise en œuvre de la stratégie régionale en éducation à la santé-environnement sur l'ensemble de la période du PRSE 3,
  - analyser les actions existantes et suivre les évolutions en la matière,
  - en déduire, au fil de l'eau, les thèmes et les publics-cibles prioritaires, en fonction des besoins identifiés.

- Le comité technique du PRSE devra préciser les modalités d'articulation entre ce comité d'animation et son fonctionnement propre.

### MESURE ②

#### Rédiger et publier une charte de l'ESE en Auvergne-Rhône-Alpes :

- Cette charte, qui devra être élaborée de manière collaborative, décrira le socle de valeurs, d'objectifs et de bonnes pratiques en matière d'éducation à la santé-environnement. Elle définira et portera la culture commune régionale en santé-environnement.

### MESURE ③

#### Lancer et suivre un ou plusieurs appels à projets en ESE, à compter de 2018 et jusqu'en 2021, selon un rythme annuel :

- Il pourra s'agir d'un appel à projets ou de toute autre modalité répondant aux objectifs d'incitation à l'initiative et à son accompagnement, portant sur les actions d'information, de formation et de soutien aux actions locales d'ESE. Ces appels à projets seront rédigés dans une logique de montée en charge progressive de l'ESE, et en fonction des ressources financières disponibles. Ces initiatives seront suivies dans le cadre d'une feuille de route annuelle qui orientera la mise en œuvre des actions d'éducation en santé-environnement de l'axe 1, et l'accompagnement des appels à projet.

### MESURE ④

#### Évaluer le développement de l'ESE dans la région et formuler des propositions pour l'élaboration du PRSE 4 en 2021 :

- Le résultat de ces appels à projets fera l'objet d'une analyse finale pour orienter le contenu du prochain PRSE en la matière.

#### Partenaires

- ▷ GRAINE, IREPS
- ▷ Acteurs régionaux : établissements et services de l'État (ARS, DREAL, DRJSCS, Éducation nationale, ADEME, Agences de l'eau...), associations régionales têtes de réseaux, avec ouverture à d'autres champs : urbanisme, recherche, éducation...
- ▷ Acteurs locaux : CAF, collectivités, associations locales, citoyens.

#### Publics cibles

- ▷ Acteurs de l'ESE en Auvergne-Rhône-Alpes (financeurs, décideurs, porteurs de projets, opérateurs)
- Populations-cibles bénéficiaires de l'ESE